

**Installation :** Tous les CHSLD, RI et RPA  
**Destinataires :** Tous les utilisateurs  
**Expéditeur :** Andréeane Gendron Carrier, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles (DRFMI)  
**Date :** Le 3 mars 2023  
**Objet :** **Interdiction d'utiliser TikTok sur les actifs informationnels du Groupe Santé Arbec**

Bonjour,

À la demande du ministère de la Cybersécurité et du Numérique et pour protéger les données hautement confidentielles de notre organisation, **il est interdit d'utiliser TikTok à compter de maintenant sur les actifs informationnels de notre organisation.**

La direction vous demande donc de **retirer l'application TikTok** de votre ordinateur, portable, cellulaire et/ou tablette mis à votre disposition pour le travail. Il est **interdit d'installer TikTok** sur tous les appareils mobiles acquis et payés par l'organisation ou relié à un des réseaux de l'organisation.

Notez que cette interdiction ne concerne pas les appareils personnels, mais il est fortement suggéré de vous protéger. Si vous tenez à l'utiliser, nous vous suggérons de l'installer sur un appareil qui n'a aucun accès à vos données personnelles, photos, contacts et courriels.

Nous insistons sur la responsabilité de tout un chacun pour protéger les actifs informationnels corporatifs.

La direction vous remercie pour votre habituelle collaboration.